AR Prefecture
043-244301161-20230328-20230328_D_060-DE
Reçu le 04/04/2023

Communauté de Communes

« Loire Semène »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE » DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	31
Présents :	27
Excusés représentés : 4	
Excusés non représentés : 0	
Absents :	0
Votants :	31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :
Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERIAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :
M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_060

Commission :
Finances - Mutualisation

Objet : Budget Annexe ZA Les Portes du Velay : Budget Primitif 2023

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 14 février 2023, Monsieur GIRODET, Président de la Communauté de Communes Loire Semène, présente le budget primitif 2023 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement à : 13 711,55€

En suréquilibre
Pour la section d'investissement à : 30 973,00 € en dépenses
67 556,84 € en recettes

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture ou sous-Préfecture le :

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Le Président,

Frédéric GIRODET

Communauté de Communes Loire et Semène (Hte-Loire)